

Péréquation financière 2018 entre la Confédération et les cantons

Examen du traitement des données par les offices cantonaux et fédéraux

L'essentiel en bref

Le volume total de la péréquation financière (RPT) représentera un montant de 5091 millions de francs pour l'année 2018, en augmentation de 2,1 % par rapport à l'année précédente (4987 millions).

Le nouveau projet de réforme de l'imposition des entreprises, le Projet fiscal 17 (PF 17), entraînera des modifications substantielles de la RPT, vraisemblablement dès 2024, en raison de la suppression des statuts fiscaux spéciaux pour les personnes morales et de la variation de l'exploitabilité fiscale des bénéfices des personnes morales.

Au plan cantonal, les données fiscales livrées sont de bonne qualité

En 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les données fiscales dans les cantons de Bâle-Campagne, Genève, Saint-Gall, Schaffhouse, Tessin et Vaud. Il n'a pas décelé d'erreurs significatives. De manière générale, les processus d'assurance-qualité sont appropriés et la qualité des données livrées par les cantons est bonne, malgré la disparité des contrôles mis en place. Les systèmes informatiques utilisés par les cantons sont très hétérogènes et des améliorations ponctuelles sont possibles.

Une annonce systématique des données cantonales par dossier à l'Administration fédérale des contributions (AFC) permettrait de gagner en efficacité dans les contrôles. Elle se heurte cependant à des contraintes techniques et à la sensibilité politique des cantons.

Au niveau fédéral, les processus RPT dans les offices sont efficaces

Dans l'ensemble, les processus RPT et les systèmes de contrôle interne des offices fédéraux sont efficaces. Le CDF n'a pas constaté d'erreur dans le traitement des données, ni dans le calcul des montants pour la péréquation 2018 et dans les derniers versements effectués.

En réponse à une recommandation du CDF datant de 2012, l'AFC a initié en 2017 le développement d'un projet visant une automatisation accrue des processus avec des gains d'efficacité et une meilleure sécurité des traitements.

A l'Office fédéral de la statistique (OFS), la description des processus et la documentation des contrôles ont été renforcées et pourraient encore être améliorées.

Le programme informatique dédié au traitement des données RPT par l'Administration fédérale des finances (AFF) doit être remplacé d'ici à fin 2017. L'AFF a analysé ses besoins et testé un nouveau programme. Elle a planifié la mise en place de la nouvelle solution d'ici là. Le CDF invite l'AFF à profiter de ce changement pour réévaluer les formats de transfert de données avec les autres offices si cela permet de simplifier le processus.

Texte original en français